

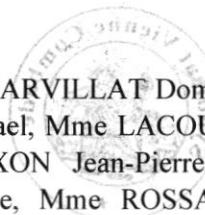


MEMBRES	22
PRESENTS	16
VOTANTS	16
POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE

N° 2025-016D

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 novembre, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combaude s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.



Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M CHADELAUD Gérard, M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M JANDAUD Michel, M. KAPSTEIN Michael, Mme LACOUTURE Bernadette, M. LEMASSON Lionel, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, Mme NICOLAUD Nathalie, M. PÉRABOUT Alain, Mme ROUX Claudine, Mme ROSSANDER Claudette, M STOEBNER Frédéric.

Présent suppléant : Mme THOMAS Pascale.

Absents : Mme DUFOUR Patricia, Mme LAFOREST Claudine, M LHOMME Patrick, M PALA Henri, Mme POSTIC Sonia, M RAZAFIMAHATRATRA Angelo, Mme TURBIEZ Chantal.

Lancement des études relatives à la présence de CVM et plan d'action

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les dispositions relatives à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,

Vu le Code de la commande publique,

Monsieur le Président indique que certaines canalisations anciennes en PVC peuvent libérer du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), substance classée cancérogène. Il rappelle que le premier programme de remplacement des conduites CVM mené sur la période 2022 -2025 est arrivé à son terme. Par ailleurs, le syndicat s'est enrichi de nouvelles communes au 1er janvier 2025, et que 2 autres devraient intégrer la compétence distribution au 1^{er} janvier 2026.

Il convient de caractériser et maîtriser les risques sanitaires associés. Pour se faire, le Syndicat souhaite engager une étude spécifique CVM visant à :

- Identifier les secteurs à risque sur le réseau,
- Réaliser des campagnes de prélèvements et d'analyses,
- Établir un plan d'actions de gestion ou de remplacement des conduites concernées,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le programme d'études proposé, comprenant un diagnostic des conduites potentiellement concernées, une campagne de prélèvements et d'analyses, et l'élaboration d'un plan d'actions hiérarchisé.
- **Autorise** le Président à signer les documents contractuels nécessaires à la réalisation de l'étude et à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de tout autre partenaire compétent.

Fait à St Léonard de Noblat, le 05 novembre 2025

Publié le

Le Président,

M. Lionel LEMASSON

La secrétaire de séance

Mme Bernadette LACOUTURE

